



Interdiction de fumer pour les mineurs

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 29 janvier 2007

Bonjour, Je ne comprends pas que l'on puisse laisser des jeunes avant 18 ans fumer au lycée et encore moins de les laisser sortir pour fumer ! Ya t-il des textes de lois qui puissent empêcher ça ?

Réponse :

- Le décret qui entre en vigueur le 1er février interdit totalement de fumer dans l'enceinte du collège ou du lycée. Il semble que l'éducation nationale ait pris conscience de la gravité du problème et que tout soit mis en oeuvre pour que le décret soit respecté